

Règlement RAC 2021 : **Le RAC LIGHT (S)**

Du seul fait de son inscription, chaque concurrent s'engage à se soumettre sans condition au règlement suivant :

Article 1 : Organisation

1.1 Le Raid Aventure Commentryen (GRAND RAC) est organisé le **samedi 2 octobre 2021** par l'association CAP 03 affiliée à la **Fédération Française de Triathlon**. Le départ est fixé à 13h00.

1.2 **Le RAC LIGHT est un raid multisports d'une distance minimum d'environ 40 km et maximum 50 km avec un dénivelé positif d'environ 970 m à boucler en 6h30' maximum. Il se court par équipe de 2 sans assistant.** Il est composé des activités suivantes : VTT, Trail, Run and Bike qui s'enchaîneront sous divers formats : orientation (carte IOF, cartes IGN retravaillées, photo aérienne...), suivi d'itinéraire, road book, section fléchée, ...

1.3 Le RAC LIGHT est ouvert à toute personne bien entraînées et **nées jusqu'au 31 décembre 2005**. Une autorisation parentale sera demandée pour les mineurs.

1.4 L'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement ou d'annuler certains itinéraires si des cas de force majeure pouvaient mettre en danger l'intégrité physique des coureurs ou si l'équité de la course ne pouvait pas être respectée.

Article 2 : Inscriptions

2.1 Les équipes (hommes, femmes ou mixtes) sont constituées de deux personnes.

2.2 L'inscription de l'équipe se fait obligatoirement en ligne via le site Klikego.

<https://www.klikego.com/inscription/raid-aventure-commentryen-le-rac-2021/triathlon/1595447881038-3>

Elle sera considérée comme définitive après validation de toutes les pièces du dossier d'inscription.

2.3 Le **capitaine** d'équipe est l'**interlocuteur unique** pour l'organisation.

2.4 **Le droit d'inscription s'élève à 28.00€ par équipier**, auxquels il faudra ajouter 2 euros (pass compétition FFTRI) pour tout coureur ne possédant pas de licence compétition FFTRI.

2.5 Majoration à compter du 15 septembre 2021.

2.6 Clôture des inscriptions le 27 septembre 2021.

2.7 **Pour les non licenciés FFTRI et les licenciés loisirs FFRI, la production d'un certificat médical original datant de moins d'un an au jour de la course et précisant l'absence de contre-indication à la pratique des activités de raid multisports (ou de tous sports) "en compétition" est obligatoire pour être autorisé à prendre le départ de l'épreuve.**

2.8 L'organisation décline toute responsabilité en cas de casse, de perte ou de vol du matériel des équipes.

2.9 L'inscription comprend :

Le droit de participer à l'épreuve

Le ravitaillement d'après course

Le carnet de route, les cartes et roadbook (2 par section)

Le prêt d'un doigt Sport-Ident par équipe

Les vestiaires et douches à l'arrivée (sous réserve d'accès autorisé par les mesures sanitaires en vigueur)

Les fournitures diverses : dossards, plaques VTT, résultats, ...

Le dispositif de sécurité sur tout le parcours

Article 3 : Assurances

3.1 Organisation : L'organisation a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile d'organisateur, celle de ses préposés et des participants.

3.2 Concurrents : Nous attirons l'attention des concurrents sur leur intérêt à souscrire une assurance individuelle accident.

Article 4 : Sécurité

4.1 Les règles techniques de sécurité mises en place sont celles édictées par la FFTRI.

4.2 L'assistance aux personnes en danger est obligatoire sous peine de disqualification.

4.3 Respect impératif du code de la route sur la totalité du parcours. L'organisation se décharge de toute responsabilité si un coureur enfreint le code de la route ou ne respecte pas les consignes de sécurité de l'organisation.

Article 5 : Parcours

5.1 Sur l'ensemble du parcours les raiders en course doivent valider un maximum de balises à l'aide du doigt sport-Ident.

Article 6 : Assistance :

6.1 Pour des raisons d'équité, aucune assistance personnelle extérieure n'est admise pour les équipes en course sous peine de disqualification.

6.2 Les équipes peuvent se porter assistance entre elles.

Article 7 : Chronométrage :

7.1 Le chronométrage sera réalisé à l'aide du système sport-Ident. Chaque équipe aura une puce Sport Ident (capacité 128 temps nécessaire si le coureur utilise son doigt SI personnel).

7.2 Le chronomètre sera déclenché au départ du raid et le temps final de l'équipe sera pris au pointage du boîtier Arrivée. Il n'y aura aucun arrêt du chronomètre durant toute l'épreuve.

7.3 Des portes horaires seront mises en place afin de permettre à toutes les équipes de rallier l'arrivée dans le temps limite des 6h30' d'épreuve imposé par l'organisation. En cas de dépassement d'une porte horaire, l'équipe devra suivre les consignes de l'organisation pour poursuivre la course.

7.4 **Toutes les balises sont optionnelles.** Chacune aura une valeur en points précisée sur le carnet de route.

7.5 En cas d'arrivée finale au-delà de la limite horaire, des pénalités de 10 points par minute entamée seront appliquées.

7.5 Les temps resteront officiels jusqu'à publication des résultats officiels.

Article 8 : Equipes mixtes

RAS

Article 9 : Matériel obligatoire :

9.1 Matériel obligatoire par équipier sur l'ensemble du parcours

1 casque VTT norme CE

1 réserve d'eau (1l minimum) + vivres de course pour l'intégralité de l'étape

1 sifflet

1 couverture de survie

1 sac à dos

Dossards visibles

1 veste coupe-vent et imperméable

1 vêtement chaud

1 lampe frontale

9.2 Matériel obligatoire par équipe sur l'ensemble du parcours

1 téléphone portable chargé, allumé et avec les numéros de sécurité fournis par l'organisation pré enregistrés.

1 doigt Sport-Ident 128 tps (fourni par l'organisation ou personnel)

1 trousse de secours

9.3 Matériel spécifique obligatoire sur certaines sections

Section Swimm Run :

Un élément permettant la flottaison (frite, shorty néoprène, sac de flottaison, ...)

Sections VTT :

1 trousse avec matériel de réparation.

9.4 Matériel conseillé

1 porte carte étanche

1 porte carte VTT

1 boussole

1 sac étanche pour le téléphone

9.5 La liste pourra évoluer en fonction des conditions météo prévues le jour de l'épreuve

9.6 Matériel INTERDIT :

Tout système GPS avec fond de carte.

VTT à Assistante Electrique.

Article 10 : Causes de pénalités ou mise hors course

10.1 Des pénalités en points pouvant aller jusqu'à la disqualification pourront être prononcées dans les cas suivants : Absence de matériel obligatoire (10 points par pièce manquante), Passage sur route ou chemin interdit mentionné sur la carte (100 points) Séparation des équipiers (10 points à la première infraction, 50 points à la deuxième, disqualification de l'équipe à la troisième). Une tolérance de 30 secondes maxi en cas de contrôle inopiné sur le parcours sera appliquée).

10.2 Si un seul des équipiers se présente pour valider une balise où se trouve un contrôleur, il ne sera autorisé à le faire que lorsque son équipier l'aura rejoint.

10.3 Disqualification de l'équipe en cas de : Non-respect des consignes de sécurité de l'organisation, Non-respect du code de la route, Non-respect des propriétés privées, terrains cultivés, populations locales, Pollution ou dégradation manifeste des sites, Refus de se soumettre à un contrôle anti-dopage, Comportement immoral ou contraire à l'éthique sportive.

Article 11 : Classements

11.1 Trois classements seront établis selon les catégories suivantes : Homme, Mixte, Féminine.

11.2 Le classement sera établi chronologiquement en fonction du nombre total de points obtenu par chaque équipe, puis du temps réalisé.

11.3 Les 3 premières équipes de chaque catégorie seront récompensées.

Article 12 : Annulations remboursements

Seul le forfait d'équipe pour raison médicale (certificat médical faisant foi ou cas de force majeure dûment justifié) fera l'objet d'un remboursement du droit d'inscription avec 25% de frais administratifs retenus sur le coût d'inscription et ce, jusqu'au 28 septembre 2021. Ensuite, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 13 : Spécificités liées à la crise COVID

En cas d'annulation de l'épreuve liée au contexte sanitaire, chaque participant déjà inscrit sera remboursé du montant de son inscription à l'exception d'un montant de 4 euros correspondant aux frais de dossier.

Protocole sanitaire :

Le protocole sanitaire en vigueur à la date du raid sera transmis aux équipes dans les jours précédents la course. Ce protocole devra être respecté à la lettre avant, pendant et après la course. Tout manquement pourrait être sanctionné. En fonction des règles sanitaires du moment, le règlement pourra être adapté avec :

Départs échelonnés des équipes

Aucun ravitaillement sur le parcours

Autres mesures imposées par les services préfectoraux

En tout état de cause, ce sont les directives du GUIDE DES RECOMMANDATIONS SANITAIRES POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES édité par la FFTRI qui seront mises en place et appliquées.

Ce document est consultable et régulièrement mis à jour sur le site de la FFTRI.

Article 14 : Droit à l'image

Chaque concurrent s'engage à accorder sans réserve, à l'organisation ou à toute société mandatée par celle-ci, le droit de disposer de leur image à toutes fins promotionnelles ou non, sans aucune forme de rétribution directe ou indirecte.

Article 15 : Vie privée : Si vous souhaitez que votre nom et prénom ne figure pas dans la liste des inscrits et les classements, merci de nous le faire savoir avant le départ de votre course.

Article 16 : Contrôle anti Dopage :

Un local sera mis à disposition de la personne chargée du contrôle. L'organisateur devra prévoir : Le fléchage permettant de localiser facilement le local de contrôle antidopage, le contrôle d'accès à ce local, réservé aux athlètes désignés et aux personnes habilitées à les accompagner, l'ouverture prolongée éventuelle des locaux destinés au contrôle. La salle de contrôle doit être contiguë au bureau de travail, suffisamment grande pour accueillir les sportifs, les officiels, les accompagnateurs, équipée de chaises ou de bancs, Approvisionnée en boissons sous emballage hermétique, Pourvue de poubelles. Le bureau de travail doit être pourvu : D'une table et de chaises, D'un lavabo, savon et essuie-mains, D'une poubelle. Il doit pouvoir être fermé à clé. Les toilettes doivent être attenantes au bureau de travail, Equipées de WC isolés assez vastes pour que l'athlète et le médecin puissent s'y tenir ensemble. Le bureau est utilisé pour choisir les différents flacons destinés au recueil des urines de l'athlète, Permettre les manipulations et le scellage des flacons après le prélèvement, Rédiger le procès-verbal du contrôle antidopage, Stocker les échantillons de manière sécurisée.

Article 17 : Divers

En s'inscrivant, les membres de chaque équipe acceptent l'intégralité du règlement du raid.